



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ET INNOVATIONS

*La Ministre*



ARRETE MINISTERIEL N°.....<sup>136</sup>...../MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2025  
DU...<sup>04</sup>.../...<sup>11</sup>.../2025 PORTANT DESIGNATION ET NOMINATION DES MEMBRES DU  
COMITE DE GESTION DE L'INTENDANCE GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

*La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations,*

**Vu** la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 90, 91 et 93 et 202 points 22 et 23;

**Vu** la loi-Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

**Vu** la Loi n°08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux établissements publics ;

**Vu** la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

**Vu** l'Ordonnance n° 24/022 du 01 avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

**Vu** l'Ordonnance n° 24/039 du 28 mai 2024 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

**Vu** l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant Organisation et Fonctionnement du Gouvernement, Modalités de Collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

**Vu** l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement l'article 1<sup>er</sup>, littera B, point 24, relatif au Ministère de l'Enseignement Supérieur et universitaire ;

**Vu** l'Arrêté ministériel n° 190/MINESU/CAB.MIN/MNB/RMM//2021 du 19/12/2022 portant désignation de l'Intendant Général de l'Intendance Générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire en République Démocratique du Congo ;

**Vu** l'Arrêté ministériel n° 190/MINESU/CAB.MIN/MNB/RMM//2022 du 25/06/2021 portant désignation et nomination des Membres du Comité de Gestion de l'Intendance Générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire en République Démocratique du Congo ;

**Vu** l'Arrêté ministériel n° 136/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK//2025 du 04/11/2025 portant suspension des Membres du Comité de Gestion de l'Intendance Générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire en République Démocratique du Congo ;

**Vu** la Note Circulaire n°066/MIN/CABMIN/2009 du 13 mars 2009 relative à la réhabilitation de l'Intendance Générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)

6-8, Boulevard TSHATSHI

B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC

Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : contact.cabinet@minesursi.gouv.cd

**Considérant** les conclusions du rapport à mi-parcours de la mission diligentée par l'Autorité de tutelle sur pied de l'ordre de mission n° 1138/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/NKN/KLS/2025 du 03/11/2025 relevant des manquements graves au niveau de la gouvernance de l'Intendance Générale « IG » par les Membres du Comité de Gestion suspendus ;

**Vu** la nécessité et l'urgence qu'il y a de renforcer la gouvernance par la prise urgente de la mesure de nomination, à titre intérimaire, des Membres du Comité de gestion de l'Intendance Générale ;

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Est désignée, à titre intérimaire, Intendant Général de l'Intendance Générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, la personne ci-après :

- Monsieur Ir SADALA KABIETO Renny, Matricule : 7.1008.143 E

**Article 2 :**

Sont nommées, à titre intérimaire, Membres du Comité de Gestion de l'Intendance Générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire aux fonctions en regard de leurs noms, les personnes ci-après :

- Monsieur TSHITUKA KABUYA Dominique Jean-Paul, Matricule 7.938.622 Z : Directeur Technique ;
- Monsieur KINIAMBI KIPINI Giresse, Matricule 7.941.1230 A : Directeur Administratif ;
- Monsieur BOLIMO LOKELE Innocent, Matricule 7.984.997 A : Directeur Financier.

**Article 3 :**

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

**Article 4 :**

Le Secrétaire Général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **04 NOV 2025**

**Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire,  
Recherche Scientifique et Innovations en mission,**

**Augustin KIBASSA-MALIBA LUBALALA**

*Ministre de l'Economie Numérique*

